FRANKLIN GERTLER
ÉTUDE LÉGALE • LAW OFFICE

Aldred Building
507 Place d'Armes, #1701
Montréal, Québec, Canada H2Y 2W8
TEL (514) 798-1988
FAX (514) 798-1986
admin@gertlerlex.ca
www.gertlerlex.ca

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 5 novembre 2014

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-3905-2014 Hydro-Québec - Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2014-2023 / RETARD APPRÉHENDÉ DANS LE DÉPÔT DE LA PREUVE DU ROEÉ - n/d : 1001-079

Chère consœur,

Le 27 octobre 2014, dans le dossier en rubrique le ROEÉ s'est adressé à la Régie afin de faire ordonner à Hydro-Québec de fournir des réponses complètes aux demandes de renseignements numéro 1 de l'intervenant. Le 31 octobre 2014, Hydro-Québec a déposé une lettre répliquant aux contestations en y annonçant le dépôt prochain de compléments de réponses. Le 3 novembre 2014, Hydro-Québec a déposé son complément de réponses au ROEÉ (le HQD-15, document 12.1 (B-0120)), ainsi que des compléments de réponses semblables à quatre autres intervenants.

Par ailleurs, du 29 octobre 2014 jusqu'au 4 novembre, le procureur soussigné du ROEÉ et l'analyste M. Jean-Pierre Finet, qui œuvrent également dans le dossier en titre, était pleinement occupés dans le dossier R-3879-2014, phase 2.

Or, suivant le calendrier établi par le Régie à sa décision D-2014-160, la preuve écrite des intervenants doit être remise demain, le 6 novembre 2014 à midi.

Dans les circonstances, le ROEÉ est dans l'impossibilité de déposer sa preuve à l'intérieur du délai prescrit. Évidemment, nous déployons des efforts maximum, mais nous sommes contraints à demander l'indulgence de la Régie pour le dépôt de notre preuve au plus tard le mardi 11 novembre 2014 à midi.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par : Franklin S. Gertler, avocat

FSG/na
cc. (par courriel)
Me Éric Fraser
M. Jean-Pierre Finet